

AVRIL 2023, NUMÉRO 12

WHAT'S NEWS

NEWSLETTER MENSUELLE DU CTPE-AFRIQUE ICOMOS

DANS CE NUMÉRO

L'Édito (p.2)

5 questions à Dodé Myline Houehounha (p.3)

À la découverte de Lalibela (p.4)

Rencontre avec Claudine-Augée Angoué (p.5)

Lumière sur le Youth Museum Forum "Musées & Entrepreneuriat" (p.09)

Portr'Elle: Mercy Mbogelah, femme du mois (p.10)



L'ÉDITO

Alyssa K. Barry

Chers Lecteurs, chères Lectrices,

Ce mois d'avril est marqué par la célébration de la Journée internationale des monuments et sites (JIMS), qui se tient le 18 avril depuis son établissement par l'ICOMOS en 1982, suivi de son adoption par l'Assemblée générale de l'UNESCO en 1983. Cette journée représente une opportunité pour sensibiliser à la diversité du patrimoine culturel de l'humanité et aux efforts nécessaires pour sa protection et sa conservation à l'échelle mondiale.

Le thème choisi cette année, "*Le patrimoine en transformation*", nous pousse à nous questionner sur l'évolution de notre patrimoine, et sur ce que nous voulons en faire à l'avenir, avec un accent particulier sur les impacts de l'action climatique sur le patrimoine. Il nous invite surtout à pousser la réflexion plus loin, et à mettre en perspective le patrimoine face aux grands enjeux du monde en transformation. Au-delà de l'action climatique, qu'en est-il de la question des migrations, des innovations technologiques, des crises environnementales, politiques et économiques dont notre génération est assurément le témoin, et surtout, quelle place y occupe le patrimoine ?

Ce nouveau numéro tente ainsi d'apporter sa contribution à ces questions, en donnant encore une fois la parole à plusieurs acteurs et initiatives du patrimoine à l'échelle du continent. Du Bénin à l'Ethiopie en passant par le Cameroun ou le Kenya, de la gestion des aires protégées au monde digital en passant par l'entrepreneuriat, bienvenue dans cette nouvelle page de l'histoire du patrimoine que la jeunesse africaine a choisi d'écrire.

Bonne lecture !

5 QUESTIONS À DODÉ M. HOUEHOUNHA

propos recueillis par Avenir G. Meikengang

1. De spécialiste en gestion des aires protégées à chef du secteur culture du Bureau régional pour l'Afrique centrale de l'UNESCO, qui est Dodé HOUEHOUNHA ?

Dodé Houehounha est d'origine béninoise et togolaise et un spécialiste de la préservation du patrimoine avec une dizaine d'années d'expérience internationale acquise dans plus de 15 pays africains. Panafricain convaincu, je plaide pour la promotion et l'importance du patrimoine africain, en tant que moteur du développement durable. Cet engagement a été reconnu en 2020 avec le Prix international du jeune écologiste de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et une nomination en 2021 parmi les 100 meilleurs jeunes leaders africains de la conservation. J'ai rejoint l'UNESCO en 2018 et son Bureau régional pour l'Afrique centrale comme conseiller régional pour la culture en 2022.

2. Comment a débuté votre carrière dans la culture, plus précisément dans le domaine du patrimoine ?

Après ma spécialisation en gestion du patrimoine naturel à l'Université Senghor d'Alexandrie, j'ai intégré l'UICN et African Wildlife Foundation (AWF) où j'ai travaillé sur l'évaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées y compris des sites du patrimoine mondial entre 2015 et 2017. Cette expérience sera complétée dès 2018 quand je rejoins l'UNESCO où j'ai l'opportunité de travailler sur la Convention du patrimoine mondial qui a l'originalité de réunir les notions de protection de la nature et de préservation des biens culturels reconnaissant ainsi l'interaction entre l'être humain et la nature et le besoin fondamental de préserver l'équilibre entre les deux.

3. En tant que chef du Secteur culture du Bureau régional Afrique centrale de l'UNESCO, quels sont vos défis, surtout dans un contexte où la culture est très peu valorisée ?

Aucun défi insurmontable car les opportunités sont réelles pour que la culture rayonne en Afrique centrale. L'UNESCO travaille dans une dynamique partenariale pour une meilleure préservation du patrimoine matériel, la sauvegarde du patrimoine vivant, la lutte contre le trafic illicite de biens culturels, la promotion de leur retour et leur



restitution, la protection du patrimoine culturel subaquatique, la valorisation du rôle des musées, la réponse aux urgences affectant la culture, la promotion de la diversité des expressions culturelles ainsi que la mesure de la contribution de la culture à la mise en œuvre des Agendas 2030 et 2063.

4. Quelles propositions selon vous sont susceptibles de redynamiser l'intérêt de la jeunesse pour le secteur du patrimoine, principalement dans la sous-région Afrique centrale ?

Les jeunes constituant le groupe démographique le plus important d'Afrique et étant moi-même un résultat du volontariat et du mentorat, il est aujourd'hui plus que jamais indispensable de développer des partenariats intergénérationnels (avec les institutions de recherche et académiques, le secteur public, privé, la société civile et autres) qui permettraient de sensibiliser et de responsabiliser les jeunes à la préservation du patrimoine. Les jeunes doivent être davantage encouragés et soutenus afin d'améliorer leurs expertises, et leurs capacités d'innovation et de créativité dans le développement d'initiatives patrimoniales durables tenant compte des enjeux et des aspirations actuels des Agendas 2030 et 2063.

5. Quels conseils donneriez-vous aux jeunes qui aspirent à un parcours comme le vôtre dans le domaine du patrimoine, ou dans une organisation internationale ?

La passion donne des ailes – demeurez passionné(e)s, croyez en vos rêves, donnez-vous les moyens d'atteindre vos objectifs et travaillez ardemment pour réussir. Restez humbles et honnêtes tout au long de votre parcours, entourez-vous des bonnes personnes (mentor et/ou coach) qui croient en votre potentiel et vous nourrissent constamment de vibrations et d'énergies positives. Enfin, chaque fois que vous songez à abandonner à cause de la pénibilité de la tâche – rappelez-vous toujours de la raison pour laquelle vous vous êtes engagé(e)s sur ce chemin, retrouvez ensuite les manches, avancez et continuez à écrire votre histoire.

LE SAVIEZ-VOUS ? ÉGLISES CREUSÉES DANS LE ROC, LALIBELA

Alyssa K. Barry



Lalibela est une ville située au nord de l'Éthiopie, nommée d'après Saint Gebre Mesqel Lalibela qui a gouverné l'Empire éthiopien entre le 12ème et le 13ème siècle. Il aurait visité Jérusalem et tenté de construire une nouvelle Jérusalem pour en faire sa capitale, en réponse à la prise de l'ancienne Jérusalem par les musulmans en 1187. La ville est restée la capitale de l'Éthiopie de la fin du XIIe au XIIIe siècle, des années après la mort du roi en 1225.

Lalibela est la deuxième ville sainte du pays (après Aksoum), avec une population majoritairement chrétienne orthodoxe. Elle est internationalement connue pour ses onze églises monolithiques taillées dans la roche, considérées comme les plus grands temples monolithiques du monde. Selon les légendes, un ange serait venu demander à l'empereur de construire les églises. Des hommes et des anges travaillèrent ensemble à leur construction, les hommes travaillant le jour et les anges la nuit.

Chaque église se trouve sous le niveau du sol et a été creusée directement dans le terrain rocheux, taillée dans la roche vivante de blocs monolithiques qui ont ensuite été ciselés pour former des portes, des fenêtres, des colonnes, des planchers, des toits, etc. Ce travail a ensuite été complété par un vaste système de fossés de drainage, de tranchées et de passages cérémoniels, certains avec des ouvertures vers des grottes d'ermite et des catacombes. La plus grande église, Bete Medhane Alem, s'élève à une hauteur de 10 mètres et mesure 33 mètres de long et 22 mètres de large.

Inscrites sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1978, ces églises exceptionnelles sont le lieu de pèlerinage des chrétiens coptes depuis le XIIe siècle. Elles sont toujours en activité (un office est célébré dans toutes les églises chaque matin), ce qui en fait un véritable patrimoine vivant.

PAROLE AUX AINÉES

propos recueillis par Avenir Meikengang

De nationalité gabonaise, Claudine-Augée Angoué est Anthropologue de formation et maître de conférences au Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES). Enseignante-chercheure à la Faculté de Lettres et Sciences Humaines de l'Université Omar Bongo au Gabon, elle a cumulé à sa fonction d'enseignante-chercheure le poste de Conseiller technique au ministère de la Culture de 2004 à 2007. Dès 2005, elle a pris part aux réunions d'experts sur les critères d'inscription sur les listes établies par la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Éluë membre du premier Comité intergouvernemental pour la Convention de 2003 en qualité de rapporteure, elle a animé des ateliers de renforcement de capacités dans la mise en œuvre, l'inventaire avec la participation des communautés, l'analyse des besoins et l'élaboration de projets pluriannuels auprès des États parties à la convention. En sa qualité de membre, facilitateur et présidente, Claudine-Augée Angoué a participé aux activités de l'organe d'évaluation des dossiers de candidatures à la Liste de la Sauvegarde Urgente (LSU) et à celles des Bonnes pratiques pendant 4 cycles. Auteure de plusieurs ouvrages, elle a collaboré avec l'Université Gaston Berger de Saint Louis (Sénégal) pour l'élaboration des curricula consacrés à la section sur les Métiers du Patrimoine avec la perspective d'un Master.

1- En votre qualité d'experte de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (Convention de 2003), quelles ont été votre motivation et vos orientations pour le patrimoine culturel immatériel (PCI) ?

Lorsque l'UNESCO adopte la Convention de 2003, je suis Conseiller technique au ministère de la Culture, des arts et de l'éducation populaire auprès du Ministre qui en avait la charge. En cette qualité, j'avais la charge de la coopération dont les conventions avec l'UNESCO. J'étais particulièrement sur le projet de nomination du site mixte de Lopé-OKanda (inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 2007 à Christchurch, Nouvelle-Zélande). Etant donné qu'il n'y a pas de hasard dans la vie, encore moins dans l'administration, j'ai continué à représenter mon pays aux réunions organisées par l'UNESCO dont celle de la sensibilisation à la ratification de la Convention de 2003 ainsi que toutes les autres qui portaient sur l'élaboration des instruments de mise en œuvre de celle-ci au niveau des 6 régions électives de l'UNESCO.



Claudine-Augée Angoué

En ayant pris part à l'ensemble de ces travaux, j'ai réalisé que la Convention portait sur un objet de l'anthropologie, mon domaine d'étude et de travail. En fréquentant les instances de l'UNESCO, j'ai découvert que le Gabon était quasi absent de cette importante machine des relations internationales bilatérales. Il fallait alors qu'il se fraie son chemin au milieu des autres États parties du groupe V. Travailler sur le PCI revenait pour moi à me perfectionner dans les enquêtes ethnologiques. Cela étant considéré pour moi comme une révision et donc un moyen d'enrichissement personnel et professionnel. En un mot ma motivation était d'abord patriotique, c'est-à-dire aider mon pays à prendre la parole dans le concert des Nations. Ensuite, diversifier les débouchés sur la finalité de l'anthropologie tels qu'enseigner à l'Université. La dernière motivation et non la moindre, était de continuer à apprendre par le voyage que m'offrait la possibilité d'assister les autres mondes francophones particulièrement en Afrique et dans les Caraïbes.

Il est important d'encourager les communautés locales à prendre conscience de leur richesse patrimoniale, socle de leur être ontologique et de leur identité. "

2- Durant les 4 années de votre mandat en tant que membre du Comité intergouvernemental de la Convention de 2003, quels ont été les défis majeurs et les plus grands résultats ?

Il est vrai que parmi les instances de la Convention de 2003, il y a l'Assemblée Générale, le Secrétariat et le Comité intergouvernemental. En marge de ces trois principales structures, il existe le Bureau du Comité, instance qui peut prendre des décisions à tout moment selon le texte qui le crée ; il y a également à ses débuts l'organe consultatif chargé de l'évaluation des dossiers de candidatures sur la Liste de Sauvegarde Urgente (LSU), les candidatures à la liste des bonnes pratiques et les assistances financières de plus de 100 000\$, parallèlement à celui d'évaluation qui vérifiait les dossiers de candidature à la Liste Représentative. Tout ceci a été ramené à un seul organe d'évaluation avec une limitation de dossiers soumis à évaluation par cycle annuel.

Alors que je participais à l'organe consultatif de la Convention, j'ai été deux fois membre ordinaire, une fois secrétaire de l'organe et la dernière année j'ai occupé la fonction de présidente. Pendant les deux dernières années, nous prenions part aux assises du Comité intergouvernemental là où il se tenait en tant que structure technique du bureau de ce Comité. C'est lors de ces occasions que nous comprenions la sensibilité des dossiers que nous évaluions. Alors que pendant les séances d'évaluation les représentants des États parties concernés par la candidature sortaient de la salle de travail pour éviter de perturber les collègues qui allaient critiquer la qualité de la candidature, au Comité, toutes les délégations dont les dossiers étaient examinés, étaient en salle et faisaient leur lobbying, mettant la pression sur les membres du bureau du Comité lorsqu'elles voulaient que leur candidature soit inscrite malgré la faiblesse du dossier. Finalement le plus grand défi lié à cet exercice est la politisation des candidatures par les experts qui les portent. En plus du défi portant sur la politisation technique, nous rencontrions également quelques difficultés à nous accorder sur le sens donné à certaines pratiques culturelles nationales. Certains débats produisaient des non-sens et des contre-sens des experts qui n'étaient pas familiarisés à certaines notions ou concepts. Parmi les grands résultats que j'ai pu retenir de cette expérience, je peux parler de la transformation d'un constat commun en une décision : les experts examinateurs avaient constaté que sur certains dossiers, les États parties se comportaient comme si l'inscription supposait l'octroi automatique d'une assistance financière en vue de la mise en œuvre des mesures de sauvegarde de l'élément inscrit. Cette observation a conduit à la réalisation d'une fiche intermédiaire sur laquelle on pouvait associer l'inscription et la demande d'une assistance financière internationale : ICH 04 pour un montant inférieur ou égal à 100.000 US \$, susceptible d'être octroyé par le Bureau à tout moment de l'année. Un autre défi des plus graves demeure dans l'instabilité politico-administrative des États parties à la Convention, notamment au sein des nations membres du groupe V (b) : l'Afrique subsaharienne.

3- En votre qualité de facilitateur et membre de l'organe d'évaluation des dossiers d'inscription des candidatures sur la Liste Représentative (LR), la Liste de Sauvegarde Urgente (LSU) et celle des bonnes pratiques, quelles ont été les difficultés rencontrées et quelles mesures ont été prises pour y remédier ?

Rappelons que l'organe d'évaluation arrive après l'organe consultatif. Cet organe évaluait essentiellement les dossiers de candidature sur la LSU, les meilleures pratiques de sauvegarde et les demandes d'assistance financières internationales de plus de 100.000 US \$, accordées par le Comité intergouvernemental de la Convention de 2003. Les difficultés rencontrées sont aussi nombreuses que les États membres de l'organe consultatif. Nous en avons parlé dans la question 2. C'est à cause de ces nombreuses difficultés que le formulaire ICH 04 a été adopté, que les deux organes d'évaluation ont été réunis en un seul et que les formations continuent, y compris pour les rapports périodiques, ont été établis. Constatons qu'à chaque réunion du comité intergouvernemental, des décisions de fond sont prises sous proposition du secrétariat de la Convention.

Avant de parler de bonnes pratiques, il était question des meilleures pratiques. C'était un choix complexe parmi les évaluateurs, considérant par ailleurs que cela implique un large art de subjectivité et aussi la possibilité d'appliquer ces pratiques dans un contexte totalement différent avec des priorités divergentes à celle de l'État partie qui a expérimenté la pratique. Cette difficulté s'est muée en prise en compte de la décision qui promet désormais les bonnes pratiques. Nous ne pouvons pas ignorer la difficulté à faire coïncider les agendas politiques d'avec les préoccupations culturelles. Rappelons que les ministères en charge de la culture sont généralement les parents pauvres des gouvernements de nos États. Comparer les budgets qui leur sont alloués et la fréquence de contribution à ces conventions, y compris la place de celui-ci dans la hiérarchie protocolaire, nous n'avons plus besoin d'une autre illustration.

4- La Convention de 2003 accorde une place privilégiée aux communautés locales qui en sont des garantes et gardiennes. Quelle est votre vision en tant qu'experte de ladite Convention ?

Il est vrai que la Convention accorde une place prépondérante aux communautés, groupes et individus responsables de la création, la transmission et la viabilité des éléments du PCI. Ces entités constituent en quelque sorte des pierres angulaires, le socle de la Convention. Sans ces communautés, il n'y aurait pas de PCI. Leur place est tellement importante qu'elle a fait comprendre à la Convention de 1972 l'importance de leur rôle dans la gestion et le développement des biens du patrimoine culturel et naturel. Ce serait une maison sans fondations que de les mettre de côté ou ne pas les impliquer dans toutes les opérations de sauvegarde qui débutent par l'inventaire et l'identification. C'est comme si on usurpait leur identité à ces communautés. Ce qui peut se traduire par préserver des pièces vides de contenu, c'est-à-dire prendre la forme sans le fond, sa source.

5- Quel message voulez-vous donner à ces communautés patrimoniales pour défendre et sauvegarder leurs patrimoines ?

Ayant constaté qu'elles sont le début des éléments du patrimoine qu'elles ont reçus de leurs pères et mères (aînés dans la vie), ce qui constitue leur identité y compris dans son expression matérielle, nous ne pouvons que les encourager à prendre conscience de cette richesse immatérielle, socle de leur être ontologique. Leur faire comprendre qu'elles gagneraient à s'organiser en petits comités de réflexion et de transmission non formelle comme ce fut le cas pendant les récitals des contes et légendes au clair de Lune. Au Mali, on parle de « grins » pendant lesquels, devant les maisons, dans la cour ou sous des arbres, des jeunes et moins jeunes débattent des problèmes de chez eux auxquels ils font face. Il convient d'aider ces communautés à comprendre qu'un pays sans culture manque d'âme ; que ce sont elles qui entretiennent l'âme de leur collectivité et même ce qui fait la différence de leur pays parmi les autres. En un mot, le patrimoine culturel immatériel est l'outil dont nous avons besoin en tant que communautés pour nous remettre du néocolonialisme et panser nos blessures ancestrales. Il permet également d'aborder les questions de développement durable en devenant une importante source de revenu.



Garçon portant sur la tête des tiges de palme, Région d'Abor, Volta au Ghana © King, 2019



LUMIÈRE SUR LE FORUM DES JEUNES SUR LES MUSÉES - "MUSÉES & ENTREPRENEURIAT"

Alyssa K. Barry

WEBINAIRE

MUSEES ET ENTREPRENEURIAT

MUSEUMS AND ENTREPRENEURSHIP

31 mars 2023 / 31st March 2023
15h-17h / 3PM-5PM

SCAN QR CODE

ID de réunion : 869 2532 9996
Code secret : 0246061

SPEAKERS/PANELISTES

| | | | |
|---|---|--|--|
| CINDY OLOHOU Fondatrice de WASANI YA LEO Founder of WASANI YA LEO | ABDULRAHMAN HBEGBWA Fondateur de BEKAYA ARTS INITIATIVE Founder of BEKAYA ARTS INITIATIVE | WENCESLAS ADJOIGNON Directeur du développement et de la culture à FAUPT Director of development and culture of FAUPT | MILCOS BADJI Fondateur de NIO FARBY MILCOS Founder of NIO FARBY MILCOS |
|---|---|--|--|

YOUTH MUSEUM FORUM

L'entrepreneuriat doit être l'ambition suprême des musées africains de ce siècle, particulièrement les musées communautaires. Ce parce que la population qui l'entoure vit et déploie la plupart de leur activité dans le territoire objet de son étude. Pour impliquer la population dans le processus de développement entrepreneurial, le musée doit participer à sa formation, tenir compte de son avis et la pousser à l'action.



Uriel Ngnigupaha



Koffi Adossou

Les entrepreneurs peuvent apporter des compétences, des connaissances et des ressources pour aider les musées à atteindre leurs objectifs. Cependant, les musées doivent être prudents dans leur sélection d'entrepreneurs avec lesquels ils travaillent et s'assurer que les enjeux éthiques et légaux sont pris en compte.

Cet esprit d'entreprise doit être intégré et animer les professionnels de nos musées africains. Ils doivent créer, inventer, fixer des objectifs et les atteindre.



Degbello Carly Sèdjro



Djimmy Djiffa Edah

Les musées devraient introduire de nouvelles techniques de gestion incorporant des compétences en marketing qui répondront aux services de qualité comme moyen de sortir de la pression financière.



Zuhura Mtenguzi

PORTR'ELLES - CES FEMMES DU PATRIMOINE

par Jean-Paul Lawson



L'on dit souvent que les grandes dates appellent les grands événements ! Si le 12 mars a été une date importante dans l'histoire de l'humanité (1930, début de la "Marche du sel" de Gandhi, 1938, Anschluss ou invasion de l'Autriche par l'armée allemande, ou 1992, entrée de l'île Maurice dans le Commonwealth), c'est ce jour-là que notre portrait du mois a décidé de pousser son premier cri, dans la ville d'Iringa, au centre de la Tanzanie. Depuis 2012, *Mercy E. Mbogelah* supervise les "Ruines de Kilwa Kisiwani et Songo Mnara", l'un des 7 sites tanzaniens classés sur la Liste du patrimoine mondial. Revenons en quelques lignes sur son brillant parcours académique et professionnel, qui fait d'elle l'une des femmes gestionnaires de sites du patrimoine mondial en Afrique aujourd'hui.

Passionnée d'histoire, de découvertes et de mondes anciens, c'est en 2010, après avoir obtenu son baccalauréat, que Mme Mbogelah décide de s'orienter naturellement vers les sciences humaines. Elle s'inscrit d'abord à la faculté d'histoire de l'Université de Dodoma où elle obtient en 2013 une licence en histoire et archéologie, suivie d'un diplôme de troisième cycle en éducation en 2015. Ayant compris très tôt l'importance de combiner les connaissances théoriques acquises en classe avec un engagement pratique sur le terrain, elle est recrutée en 2012 comme médiatrice chargée de toutes les missions de préservation et de conservation au musée Kalenga à Iringa, sa région d'origine. En 2015, elle réussit le concours national d'entrée dans la fonction publique tanzanienne où elle est affectée de 2015 à 2018 comme conservatrice des antiquités aux ruines de Kilwa Kisiwani et Songo Mnara, puis de 2018 à ce jour comme gestionnaire de site sous la tutelle du ministère des ressources naturelles et du tourisme. Parallèlement à son évolution professionnelle, elle s'inscrit en 2019 à l'Open University of Tanzania où elle obtient en 2021 un master en planification et gestion du tourisme. Ce dernier diplôme lui permet d'être confirmée comme Senior Site Manager des Ruines de Kilwa Kisiwani et Songo Mnara et de rejoindre le Réseau des gestionnaires de sites africains en tant que trésorière du comité.

Tout au long de sa carrière qui se poursuit aujourd'hui, Mme Mbogelah a participé à de nombreux séminaires internationaux dans le domaine du patrimoine culturel et a obtenu plusieurs certifications dont la préparation aux risques dans les biens du patrimoine mondial en Namibie, le 20e cours international sur la conservation de la pierre au Mexique, le rôle du patrimoine dans le renforcement de l'ambition et de l'action climatique mondiale à Londres, les forums des gestionnaires de sites du patrimoine mondial à Baku, Nairobi, Porto-Novo et les leçons d'évaluation de la vulnérabilité des mondes de la culture et du patrimoine en Afrique de la COP27 à Sharm El - Sheikh, en Égypte, pour n'en citer que quelques-unes. Également intéressée par la recherche scientifique, elle a participé à de nombreuses études, dont le rôle des communautés locales dans la conservation des sites patrimoniaux, l'analyse des questions économiques dans les pratiques sociales de la tribu Gogo en Tanzanie et l'application de l'Indice de vulnérabilité climatique (IVC) aux ruines de Kilwa Kisiwani et aux ruines de Songo Mnara, en Tanzanie, avec l'équipe de IVC. En tant que gestionnaire du site des ruines de Kilwa Kisiwani et Songo Mnara, elle est responsable du développement et de la mise en œuvre du plan de gestion et de protection du site, et de la supervision de la conservation, de la médiation et de la valorisation du site en supervisant le développement et la mise en œuvre des programmes de conservation, en dirigeant la préparation du rapport annuel sur l'état de conservation du site du patrimoine mondial de Kilwa, ainsi que le suivi et l'évaluation d'ensemble des projets de réhabilitation du site.

Pour Mercy Mbogelah, l'Afrique regorge de sites à protéger et à conserver et il est important que les États africains se réunissent pour réfléchir à des mécanismes collectifs régionaux et transnationaux de protection, de conservation et de sauvegarde du patrimoine africain. Son ambition pour les 50 prochaines années est de voir l'Afrique mieux représentée, et que la jeunesse africaine soit mieux formée et impliquée dans les processus d'inscription des biens sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO ainsi que dans la gestion des sites.

J'AI PARTICIPÉ À LA JOURNÉE D'ÉTUDE « PARTAGE DE CONNAISSANCES ET CIRCULATION DES SAVOIRS »

Avenir Meikengang

« Partage de connaissances et circulation des savoirs » est le thème qui a été choisi par le Laboratoire PLACES dans le cadre de la journée d'étude qui s'est tenue le 17 mars 2023 à l'université Neuville à Paris. Le Laboratoire PLACES est une composante de l'école doctorale de CY Cergy Paris Université et regroupe une pluralité de chercheurs internationaux issus de plusieurs disciplines. Le Laboratoire PLACES réalise des recherches ayant trait à la géographie, à l'aménagement du territoire, aux études urbaines et plus largement aux sciences sociales. Il vise ainsi à répondre aux défis posés par les dynamiques des mondes contemporains et urbains notamment les politiques publiques et les territoires en transition, la mutation des mobilités, la patrimonialisation, les enjeux environnementaux, etc.

À cet effet, le Laboratoire organise chaque année des conférences, des séminaires, des tables rondes et des journées d'études réunissant les jeunes chercheurs, les maîtres de conférences et les docteurs dans une dynamique de partage de connaissances sur des thèmes précis. Pour la rencontre de cette année, 9 jeunes chercheurs internationaux accompagnés de maîtres de conférences se sont réunis pour partager leurs expertises, principalement sur leur thématique de recherche. Centrée autour des dynamiques de connaissances, savoirs et savoir-faire, la journée a donné la voie à chaque chercheur pour partager les résolutions sur les avancées de leurs recherches. En tant que jeune chercheuse dudit Laboratoire de recherche, mes travaux portent sur les enjeux d'identification, de représentations sociales et de valorisation du patrimoine culturel immatériel, principalement les costumes traditionnels dans les Grassfields au Cameroun.

Abordant le thème « Connaissances et savoirs liés au textile au Cameroun », mes objectifs visent à examiner et à analyser les mécanismes de préservation, de sauvegarde et de transmission des savoirs, savoir-faire, techniques et connaissances liés à la fabrication des costumes traditionnels. Ainsi, mes analyses permettent de souligner que les industries du textile sont porteuses de connaissances, de savoirs, de savoir-faire et d'innovation. Les produits textiles font partie intégrante de la vie de chaque individu. Dans l'art traditionnel camerounais, les fibres naturelles ont été utilisées et continuent encore aujourd'hui d'être utilisées pour la fabrication des tissus destinés aux vêtements et costumes divers. La complexité des tissus et la pluralité des matériaux ont permis à la filière textile de se diversifier en ajoutant de nouvelles formes et de nouveaux contenus.

En outre, l'industrie du textile, spécialement l'artisanat traditionnel, est source d'inspiration, d'imagination et de créativité pour les artisans et les créateurs en quête de renouvellement continu face aux facteurs sociaux, économiques, culturels et environnementaux de plus en plus observés dans les sociétés actuelles. Toutefois, cette industrie est aujourd'hui confrontée à de nouveaux défis face au besoin de pérennisation, de sauvegarde, de valorisation et de transmission aux générations présentes et futures. Certains phénomènes, notamment la patrimonialisation, la mondialisation et la diversité culturelle favorisent une forme de reconnaissance de la filière textile et des techniques qui y sont associées comme outil de valorisation des identités et de développement humain, social et culturel d'une part ; une forme de dénaturation et de destruction des valeurs locales d'autre part lorsqu'ils ne correspondent pas aux besoins et réalités des populations locales. Il convient donc de s'interroger sur la durabilité du patrimoine vestimentaire face aux menaces de plus en plus présentes dans les sociétés traditionnelles, notamment la disparition des ressources naturelles, la diversification des marchés, la prolifération des produits, etc.

Au regard des échanges et des discussions tenus durant cette journée, les conclusions ont montré qu'au-delà des enjeux de sauvegarde et de transmission des savoirs et techniques liés au textile, il est essentiel de développer des formats et des dispositifs innovants et créatifs qui protègent le patrimoine traditionnel des communautés. Conscient que les mécanismes de conservation et de transmission du patrimoine culturel immatériel diffèrent d'une région à une autre, chaque pays se doit de mettre en place une politique et une législation qui favorisent la résilience et la durabilité des contenus immatériels notamment les connaissances, les techniques endogènes, les savoirs et savoir-faire liés au patrimoine culturel matériel et immatériel. Le patrimoine culturel est porteur de plusieurs significations (mémoriel, historique, sacré), typologies (archéologique, matériel, immatériel, naturel, paysager, monumental) et dimensions (artistiques, culturelles), donc l'identification et la protection sont sources de bien-être économique et de stabilité nationale.

Ainsi, les communautés locales et autochtones, en tant que gardiennes et garantes des savoirs et savoir-faire traditionnels, doivent être impliquées dans les questions de protection, de conservation et de gestion des ressources matérielles et immatérielles. La protection et la gestion du patrimoine traditionnel ne relèvent pas des seules actions gouvernementales. Il s'agit tout d'abord de ressources traditionnelles et locales, donc la responsabilité incombe en premier lieu aux autorités coutumières et aux communautés locales. À cet effet, les élus locaux et les autorités traditionnelles ont un droit et un devoir vis-à-vis de la protection et la sauvegarde du patrimoine culturel et traditionnel. Les responsabilités relevant des mesures traditionnelles mériteraient également d'être légitimées pour assurer une meilleure protection et sauvegarde du patrimoine culturel et traditionnel. Les communautés locales et les autorités coutumières, grâce à leur imaginaire créatif, participent directement à la préservation et à la transmission des valeurs traditionnelles et culturelles.



L'INITIATIVE DU MOIS : AFRICA DIGITAL HERITAGE

L'équipe ADH



african digital heritage

African Digital Heritage est une organisation à but non lucratif basée à Nairobi (Kenya) fondée par Chao Tayiana Maina, lauréate du prix Dan 2023 et une Google Anita Borg Fellow for Women in Technology. ADH travaille à l'intersection de la narration, de la culture et de la technologie, afin de promouvoir une pratique numérique holistique et basée sur la connaissance au sein du patrimoine culturel africain. Cela, selon eux, contribue à une amélioration de la préservation et de l'accessibilité des cultures et du patrimoine africain, et cimente ainsi la place de la culture africaine à une époque de technologies en évolution rapide et de frontières sans fin. Quand on considère la modification historique, le vol et la destruction du patrimoine et de l'histoire de l'Afrique, le travail d'ADH est particulièrement important. Non seulement leur travail invite les consommateurs à comprendre et à évaluer l'histoire et la culture africaines d'un point de vue critique africain, mais il invite également le public à contribuer à la re-documentation et à la ré-imagination de l'Afrique telle que nous la connaissons.

Pour atteindre ces objectifs, les activités d'ADH couvrent un éventail de domaines. Il agit en tant qu'éducateur, partenaire, chercheur, plateforme et bâtisseur de communauté dans les domaines suivants :

- **Numérisation.** ADH vise à créer des solutions de numérisation durables et attrayantes qui tiennent compte des héritages historiques, de l'infrastructure numérique et des besoins des collections africaines. Comme dans le cas de la numérisation des ruines de Gede sur la côte kenyane, le patrimoine numérique africain a permis de préserver à la fois le patrimoine matériel et immatériel tels qu'ils sont apparus à l'époque actuelle, tout en situant les ruines dans le contexte de la vie communautaire actuelle.
- **Innovation.** Leur attitude expérimentale envers les nouvelles technologies leur permet d'imaginer des réalités alternatives et de visualiser l'histoire de manière interactive et immersive. En 2018, avec leurs partenaires le Museum of British Colonialism, ils ont commencé à créer des modèles numériques et des rendus de villages de camps de concentration britanniques au Kenya. Depuis qu'ils ont commencé à construire ces archives numériques, l'histoire des camps de détention au Kenya a atteint un public plus large et intergénérationnel dans les cercles académiques et non académiques.
- **Recherche.** Dans le domaine en plein essor du patrimoine numérique, ADH intègre sa pratique dans la recherche et la co-création avec les praticiens du secteur culturel, les communautés et les parties prenantes. Ils mènent à la fois des recherches historiques et des recherches qui explorent les questions à l'intersection du patrimoine africain et de la technologie numérique (émergente).
- **Renforcement des capacités.** ADH comprend l'importance de collaborer et de parler avec les propriétaires du patrimoine africain. Au Kenya, en particulier, leur enquête sur les écarts de compétences a révélé que de nombreux praticiens du patrimoine sont autodidactes et manquent de connaissances et de ressources technologiques. Cette recherche a éclairé leur volonté de se présenter en tant qu'éducateurs et de perfectionner leurs collègues praticiens, en particulier en ce qui concerne l'engagement communautaire, la numérisation, la collecte de fonds et l'histoire orale.

African Digital Heritage, dans son travail, cherche de manière proactive à atteindre les Africains curieux de leur patrimoine, en découvrant des histoires et en s'engageant activement dans le travail de mémoire sur le continent. Pour atteindre ces publics, les productions d'ADH se situent dans divers formats librement accessibles tels que: [podcasts](#), une [boîte à outils](#), des [webinaires](#), des [articles de blog](#) et des [rapports](#). Leurs activités sont en outre façonnées par des rencontres physiques sous forme de collaborations et de formations.

L'équipe se compose de Mutanu Kyany'a qui soutient ADH avec ses connaissances sur la conception, l'exécution de programmes et la sensibilisation du public ; Malkia Okech, qui contribue à ADH en tant qu'experte en numérisation ; Mwikali Ruth qui est l'associée aux opérations de l'équipe ; et Anouk Boer, leur spécialiste résidente en patrimoine et mémoire. Les projets ADH ont jusqu'à présent été financés par le British Council, l'Open Society Foundation et des donateurs individuels. African Digital Heritage a été mis en avant par [Aljazeera](#) et [BBC News](#), entre autres.

L'AGENDA DU MOIS

CÉLÉBRATION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES MONUMENTS & SITES 2023.

L'ICOMOS invite toute la communauté du patrimoine à célébrer la JIMS 2023 autour du thème: **PATRIMOINE EN TRANSFORMATION**.

La JIMS du 18 avril 2023 permet de présenter les stratégies démontrant le plein potentiel de la recherche et des pratiques liées au patrimoine qui offrent des voies résilientes au climat, tout en préconisant des transitions inclusives vers des futurs à faible émission de carbone.

Vous prévoyez d'organiser un événement dans le cadre de cette journée, merci de cliquer sur le lien suivant pour informer l'ICOMOS de votre initiative: <https://bit.ly/40I3ieE>.



SAVOIRS TRADITIONNELS, COMMUNAUTÉS LOCALES ET RÉSILIENCE : QUELLES IDÉES-ACTIONS DANS LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE EN AFRIQUE?



Ibrahim TCHAN
Directeur de l'Écomusée
Tata Somba. Membre du
Climate Heritage Network



Bély Herman NIANGAO
Conservateur du patrimoine
Directeur du Patrimoine
Culturel du Burkina-Faso



John KAMPOER
Docteur en Histoire
Président de Cameroon
Memory & Internet

22 Avril 2023 10h-12h <https://meet.jit.si/JIMS2023>



Conférence de l'Association PatriMundus sur le thème: *Savoirs traditionnels, communautés locales et résilience : quelles idées-actions dans la lutte contre le changement climatique en Afrique ?* dans le cadre de la Journée Internationale des Monuments et Sites 2023. Cette rencontre aura lieu le Samedi 22 Avril à 10h (GMT+1) via le lien <https://meet.jit.si/JIMS2023>.

DERNIÈRES OPPORTUNITÉS

- 02 Bourses doctorales au sein du LABRRI (Laboratoire de recherche en relations interculturelles) de l'Université de Montréal. Pour en savoir plus: <https://bit.ly/40AI4QV>. Date limite: 30 Avril 2023.
- Appel à candidatures pour le programme MSc en gestion de la conservation du patrimoine culturel 2023-2024 de l'ICCROM pour la région arabe. Pour en savoir plus: <https://bit.ly/3ZEvddX>. Date limite: 10 juin 2023.

OURS

Coordination & Edition: Jean-Paul C. Lawson & Affoh Guenneguez.

Relecture & Traduction: Avenir G. Meikengang & Florentine Okoni.

Ont contribué à ce numéro: African Digital Heritage, Koffi Adossou, Claudine-Augée Angoué, Alyssa K. Barry, Carly Sèdjro Degbelo, Djimmy Djiffa Edah, Jean-Paul C. Lawson, Mercy Mbogelah, Avenir G. Meikengang, Uriel Ngnigupaha Zuhura Mtenguzi.

Photos libres de droit : IWARIA, PEXELS, PIXABAY, FLICKR.

RETROUVEZ-NOUS SUR



EPWGAFRICA



ICOMOS EPWG AFRICA REGION



ICOMOSEPWGAFR



ICOMOS EPWG AFRICA



ICOMOSEPWGAFR



GTPEICOMOSAFRIQUE

2023 © ICOMOS GTPE AFRIQUE